

Décision n° 284/2024
SC**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame GAUTIER-GUINOT Florence et monsieur COULIBALY Oumar, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 01/07/2024 au 31/10/2024,
- Messieurs MÉNARD Mathias et DE BRUCKER Michel, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'entretien des espaces naturels, pour une durée de 4 mois soit du 01/07/2024 au 31/10/2024,
- Monsieur VAUZOUR Éric, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent du petit patrimoine, pour une durée de 4 mois soit du 01/07/2024 au 31/10/2024,
- Messieurs LEGROS Benjamin et PARAGE Alexandre, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du petit patrimoine, pour une durée de 4 mois soit du 06/07/2024 au 05/11/2024,
- Monsieur BERTRAND Jordhan, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine, pour une durée de 4 mois soit du 01/08/2024 au 30/11/2024,
- Messieurs ESPINOSA David et BENOIST Teddy, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'entretien des espaces naturels, pour une durée de 4 mois soit du 01/08/2024 au 30/11/2024,
- Monsieur HOFMANN Carl, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des espaces verts à Mysterra, pour une durée de 6 mois soit du 01/08/2024 au 31/01/2025,

Fait à Jonzac

Le 01 JUIL. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**